M. Martin Coiteux

Ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire

Édifice Jean-Baptiste-De La Salle

10, rue Pierre-Olivier-Chauveau

Aile Chauveau

4e étage

Québec (Québec) G1R 4J3

Télécopieur : 418 643-1795

Montréal, 24 janvier 2017

**Objet : Non-publication des indices de hausse de loyer par la Régie du logement**

Monsieur le Ministre,

[NOM DU GROUPE] dénonce la récente décision de la Régie du logement de mettre fin à la publication des indices d’augmentation de loyer. Ces indices me permettaient, d’année en année, d’évaluer l’augmentation demandée par mon propriétaire.

Privé de ces informations vitales, il devient simplement impossible pour les locataires de juger si la hausse proposée est acceptable ou non, en fonction des critères déterminés par la loi. Cette décision inexplicable de la Régie retire aux locataires le droit d’évaluer leur hausse de loyer, car ils ne peuvent espérer que leur propriétaire donne accès à la panoplie d’informations nécessaires (parmi les 18 items : loyers de l’immeuble concerné, coût des assurances, coût énergétique, frais d’entretien, coût des réparations majeures).

En refusant de fournir aux locataires une information adéquate, la Régie du logement les place ainsi en position de vulnérabilité à la réception d’un avis de hausse de loyer. La Régie du logement fait fi du mandat d’information qui lui est confié et contourne les directives ministérielles de l’article 3.1 du *Règlement sur les critères de fixation des loyers*.

Nous voudrions savoir pourquoi vous avez autorisé une telle décision. En particulier, dans un contexte où les taux d’ajustement publiés dans la *Gazette Officielle* montrent une baisse des indices d’ajustement par rapport à l’année 2016. La Régie du logement serait-elle gênée de publier des indices à la baisse, qui mécontenteraient les associations de propriétaires ?

Nous vous demandons, M. le ministre, d’obliger la Régie du logement de publier sans plus tarder les indices d’estimation des augmentations de loyer.

Veuillez agréer, Monsieur, le Ministre, nos cordiales salutations,

Nom :

Adresse :

CC : Mme. Anne Morin, présidente, Régie du logement;

Regroupement des comités logement et associations de locataires du Québec (RCLALQ)

Député local